

Profilage des déplacés Questions fréquemment posées

1. En QUOI consiste le profilage des déplacés ?

Le profilage des personnes déplacées est un processus concerté d'identification de groupes ou d'individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays à travers la collecte de données, notamment le décompte et l'analyse, afin de prendre des mesures pour défendre leurs intérêts, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver une solution à leur déplacement.¹

Les profils d'IDP comportent les **données de base** suivantes :

- i. *Nombre d'IDP catégorisés par âge et par sexe* : en fonction du moment choisi pour l'exercice et de l'accessibilité des zones concernées, il s'agira, dans bien des cas, seulement d'estimations
- ii. *Lieu(x)* : Si la méthode utilisée le permet, on recueillera des données à la fois sur le lieu d'installation actuel et le lieu de résidence habituel.

Les **données supplémentaires** à recueillir, si possible, pourront concerner :

- iii. *La cause du déplacement*
- iv. *Les modes de déplacement*
- v. *Les préoccupations liées à la protection*
- vi. *Les besoins humanitaires*
- vii. *Les solutions possibles pour le groupe/ l'individu, s'il en existe*
- viii. *Informations spécifiques à un programme*²

2. QUAND procéder au profilage des déplacés ?

Le profilage des déplacés est organisé quand les gouvernements, les acteurs humanitaires ou de développement ont besoin de données

pour mettre en place une intervention visant à améliorer la situation des populations déplacées.

On procédera à un exercice de profilage des déplacés en cas de :

- Insuffisance de données chiffrées, catégorisées par âge et par sexe
- Manque d'informations de base sur les besoins liés à la protection et à l'assistance
- Intervenants multiples, écarts entre les données et absence de données chiffrées communes
- Chiffres grossis ou trop bas, absence de mécanisme commun de mise à jour des données
- Nécessité de dresser un aperçu interdisciplinaire commun de la situation des IDP
- Besoin de données chiffrées pour la planification, l'aide et la mobilisation

On peut procéder au profilage des déplacés **à n'importe quelle phase du déplacement**, à savoir :

- Planification de situations d'urgence
- Phase d'urgence ou catastrophe soudaine
- Phase de redressement ou situations prolongées de déplacement

Le profilage peut être organisé pendant la phase de solutions durables et fournir alors les informations qui font souvent défaut.

¹ La définition adoptée à l'échelle interinstitutionnelle se trouve dans le Guide sur le profilage des personnes déplacées, édition 2008, chapitre 1, page 5.

² Les données liées à des programmes spécifiques ou à des projets sont souvent incluses dans les exercices de profilage.

3. QUI doit procéder au profilage des déplacés ?

Dans la majorité des situations, ce sont les **gouvernements nationaux³ qui mènent** l'exercice de profilage avec les agences internationales, qui jouent un rôle d'appui, si nécessaire.

L'initiative peut également incomber au **Coordinateur résident ou au Coordinateur humanitaire des Nations Unies** (CR et/ou CH) en consultation avec l'équipe de pays. Il n'est pas prévu que le CH et/ou le CR dirige personnellement le processus. C'est un membre de l'équipe de pays que le fera en son nom.

L'initiative peut également être prise, éventuellement en consultation avec le CR et/ou le CH, par les **responsables sur place, les ONG, les agences, un module, un groupe de modules ou des comités locaux.**

Comme les données recueillies lors des exercices de profilage sont interdisciplinaires, ce sont les modules sans mandat sectoriel qui sont les plus aptes à lancer le processus.

Il importe avant tout que le processus de profilage fasse l'objet d'un **accord entre les différentes agences.**

5. COMMENT procède-t-on au profilage des déplacés ?

Voir document « *Présentation des différentes étapes d'un exercice de profilage* » (JIPS).

6. COMBIEN coûte le profilage des déplacés et COMBIEN de TEMPS cela prend-t-il ?

³ "Addressing Internal Displacement: A Framework for National Responsibility" (Déplacements internes : cadre conceptuel pour la responsabilité nationale) 2005, Brookings Bern Institute

Le coût et la durée du profilage dépendent de nombreux facteurs :

- Taille et type d'installation
- Durée de l'exercice (24 à 72 heures en cas de catastrophe soudaine, une semaine à deux mois pour une catastrophe à évolution lente, un à trois mois dans une situation d'urgence prolongée).
- Dépenses de personnel
- Coûts de formation
- Coûts de mise en œuvre (transport, ordinateurs et dispositifs de communication, impression de documents)
- Coûts liés à l'établissement et à la diffusion de rapports
- Coûts de mise à jour

7. QUI est derrière le JIPS ?

Le JIPS est un service interinstitutionnel créé par le DRC, l'OIM, le NRC-IDMC, OCHA, le FNUAP et l'UNHCR. Il est actuellement basé dans les locaux de l'UNHCR.

8. Le JIPS finance-t-il le profilage des déplacés ?

Le JIPS n'est pas une agence de financement mais un service destiné à fournir un appui dans tous les domaines liés au profilage. Il subvient à ses propres dépenses. Dans certains cas, des fonds limités sont débloqués pour couvrir certains coûts.